

Online-Ausgabe

La Tribune de Genève
1211 Geneve 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 404'000
Page Visits: 5'036'920

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

L'Alliance anti-tabac présente une nouvelle étude

Suisse L'interdiction de la promotion du tabagisme dans divers pays a entraîné une diminution de la consommation chez les jeunes.



L'étude montre que dans certains pays, le tabagisme a même été réduit de moitié après l'introduction de l'interdiction. Image: Keystone

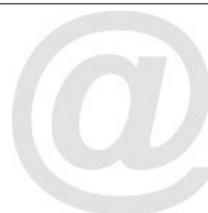
Mis à jour il y a 37 minutes

Près de deux semaines avant le débat du Conseil des Etats, l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac présente une nouvelle étude sur la publicité pour le tabac. Celle-ci met en lumière les effets d'une interdiction complète dans cinq pays européens.

Les résultats de l'étude, menée sur mandat de la Ligue pulmonaire suisse, montrent que l'interdiction de la promotion du tabagisme en Belgique, Finlande, France, Irlande et au Royaume-Uni a entraîné une diminution de la consommation chez les jeunes, explique l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac vendredi dans un communiqué. En Finlande et en Belgique, le tabagisme a même été réduit de moitié après l'introduction de l'interdiction.

Une prohibition totale de la publicité ne nuit pas aux kiosques. Les médias, les festivals et les événements sportifs peuvent continuer d'exister sans elle, révèle encore l'étude.

La Suisse a signé la Convention-cadre de l'OMS sur le tabac, qui exige une limitation efficace de la publicité pour le tabac et du sponsoring. Elle fait toutefois partie des sept derniers pays à ne pas l'avoir encore ratifiée, alors que 161 Etats l'ont déjà entérinée.



Online-Ausgabe

La Tribune de Genève
1211 Geneve 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 404'000
Page Visits: 5'036'920

Lire en ligne

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

Interdiction stricte

Les enfants et les jeunes doivent être protégés contre les dangers mortels de la fumée. L'Alliance demande aux Chambres fédérales d'établir une base légale solide «en faveur d'une interdiction stricte de la publicité et de la promotion de ces produits».

Bruno Meili, ex-président de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme et actuel président de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), critique «les actions entreprises par l'industrie du tabac pour manipuler à son avantage l'opinion publique, les autorités et les membres du Parlement». Il a pu compter sur le soutien du politicien français Gilles Pargneaux, qui siège au Parlement européen.

Celui-ci a porté plainte devant la Cour européenne de justice contre l'industrie du tabac qui tente, selon lui, de freiner la mise en oeuvre de la directive de l'Union européenne sur les produits du tabac. Sa plainte a été rejetée.

Le Conseil fédéral dit oui

Le Conseil des Etats se penchera sur la question durant la deuxième semaine de la session. Le Conseil fédéral veut restreindre les formes de publicité facilement accessibles aux enfants et aux jeunes.

Il sera dès lors prohibé de faire la promotion pour les produits du tabac au moyen d'affiches, dans les cinémas, dans la presse écrite et sur supports électroniques. La publicité exerce une grande influence sur les jeunes et peut les inciter à commencer à fumer, précise l'Office fédéral de la santé publique.

Le 22 avril dernier, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a décidé de renvoyer le projet de loi au Conseil fédéral, estimant que les restrictions prévues vont trop loin. Rien ne prouve à ce jour qu'une interdiction générale de la publicité permette de réduire la consommation de tabac, d'après elle.

La CSSS-E ne comprend en outre pas que les cigarettes électroniques contenant de la nicotine soient soumises à la même réglementation que les cigarettes classiques, pourtant bien plus nocives. Actuellement, l'interdiction de publicité pour le tabac vaut pour la radio et la télévision. La réclame destinée aux mineurs est également prohibée. (ats/nxp) (Créé: 20.05.2016, 12h16)